CHALLENGE JEANINE JAMET

Ce challenge est ouvert à toutes les joueuses licenciées du département de l'Indre avec une Licence loisir ou compétition. Ce challenge est organisé pour le plaisir du jeu, dans la bonne humeur et en toute décontraction, afin de promouvoir le tennis de table féminin dans l'Indre, et en souvenir de Jeannine JAMET, joueuse du GAZELEC.

Jeannine débuta en 1953 et durant 47 années elle afficha un palmarès impressionnant, 86 titres Championne de l'Indre, 5 titres régionaux et 2 nationaux en simple dame, sans parler des 46 titres en double dame, 29 en double mixte et vainqueur de 10 Coupes de l'Indre.

RÈGLEMENT APPLICABLE À CETTE COMPÉTITION

ARTICLE 1 - LICENCE

Ce challenge est réservé aux féminines de plus de 18 ans. Une dérogation pourra être accordée à une joueuse cadette ou junior en complément d'une joueuse de plus de 18 ans sur avis du Responsable du Challenge.

Chaque participante doit présenter une licence FFTT compétition ou loisir sans limite de points.

Pour rester dans l'esprit Jeanine JAMET, les points ne seront pas compter par la FFTT.

ARTICLE 2 - ARBITRAGE DES RENCONTRES ET DES PARTIES

Un juge arbitre est désigné par le Comité de l'Indre TT.

L'arbitrage des matchs se fera par les joueuses entre elles.

ARTICLE 3 - DISCIPLINE

Comme toute compétition, il est demandé de la rigueur quand aux respects des horaires, du matériel, de l'arbitre et de son adversaire. Pour tous manquements à cet article la joueuse sera exclue de la compétition.

ARTICLE 4 - CLUUB ACCUEILLANT

Le club qui accueille la compétition aura une buvette toute la journée au même titre que les autres compétitions.

ARTICLE 5 - DATE, LIEUX HORAIRE ET MODIFICATIONS

Les dates et lieux des trois rencontres seront communiqués au mois de septembre. En cas de force majeure, si les lieux et dates ne peuvent être maintenues (intempéries, non disponibilité de la salle...), les joueuses inscrites seront prévenues personnellement, et un message sera diffuser sur le site Internet du Comité de l'Indre (CITT36).

ARTICLE 6 - COMPOSITION D'UNE EQUIPE

L'équipe est composée de deux joueuses en principe du même club, en cas d'impossibilité, (une seule licenciée dans le club par exemple) il est possible de s'inscrire individuellement, dans ce cas il sera créée une « entente » entre les deux clubs.
La compétition comprend trois tours, un club peut inscrire une équipe pour la deuxième ou la troisième journée, même si elle n'a pas joué les premières.

ARTICLE 7 - CLASSEMENT DES ÉQUIPES DANS UNE POULE

Les poules seront définies suivant un rang. Celui-ci sera attribué à chaque équipe au regard :

- Du cumul des points officiels.
- Si égalité de points, l'équipe avec la joueuse la mieux classée au classement FFTT sera sur un rang inférieur.
- Puis, par tirage au sort si égalité parfaite.

ARTICLE 8 - ÉTABLISSEMENT DES FEUILLES DE MATCH

Elles sont établies par le juge arbitre le jour de la rencontre.
Composition des poules
Des poules de 4 ou 3 équipes seront constituées suivant le rang attribué.(1,2,3 et 4 etc...). Dans le cas ou il y aurait moins de six équipes engagées, il y aura qu'une poule.

ARTICLE 9 - DEROULEMENT DES RENCONTRES

Toutes les parties du tournoi se dérouleront en trois sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écarts. Chaque joueuse rencontrera les deux joueuses adverses puis se déroulera le double. Soit 5 matchs
Les balles plastiques de couleur blanches homologuées FFTT seront à fournir par les joueurs.

ARTICLE 10 - NON PARTICIPATION A UN TOUR

Les points attribués aux équipes sont calculés à l'identique des autres participantes, pour le tour non joué, elles auront bien évidemment 0 point.

ARTICLE 12 - ABSENCE & REMPLACEMENT

Un seul remplacement est autorisé par équipe. Celui-ci aura une incidence sur les points pour le classement final.

ARTICLE 13 - CLASSEMENT FINAL

Classement général après les trois journées

Toutes les équipes seront classé suivant les points cumulés quelques soit la poule à la quelle ils ont participé.

Deux points « assiduité » seront ajoutés à chaque équipe ayant participé aux trois journées avec les mêmes équipières, ainsi qu'avec la remplaçante.

ARTICLE 14 - EN CAS D'EGALITE

En cas d'égalité, c'est l'équipe la plus faible en points classement officiel FFTT qui sera favorisée.
Puis si égalité parfaite, les deux équipes seront déclarées ex aequo.

ARTICLE 15 - RECOMPENSES

Le Comité récompense les trois premières équipes au classement final suivant le budget alloué chaque année en commission.

ARTICLE 16 - TROPHEE

Un trophée en Chêne créé en 2008 pour l'occasion, offert par le Comité de l'Indre est remis au vainqueur lors de l'Assemblée Générale au mois de juin. Il est conservé une année au sein du club et doit être remis en jeu la saison suivante. Chaque année une plaque y est apposée reprenant le nom des joueuses ainsi que leur club. La saison suivante en cas de perte du titre, les pongistes reçoivent un cadre souvenir de leur victoire à titre personnel (photo ci-dessous).